

Reconstruction de l'interdépendance contractuelle dans les opérations globales

KOBAYASHI, Kazuko

A coté des contrats traditionnels qui correspondent à une opération classique et présentent un caractère nettement défini — contrats de vente, d'entreprise, de mandat, de dépôt... —, on peut constater la pluralité de contrats concourant à la réalisation d'une opération globale. Ces opérations sont aujourd'hui courantes dans le droit de la consommation, des assurances, des contrats informatiques et en droit commercial et des affaires. L'idée d'interdépendance est fréquemment retenue, tant en doctrine qu'en jurisprudence pour exprimer l'enchevêtrement des contrats participant à la réalisation d'une même opération contractuelle. Mais que recouvre exactement l'interdépendance ? Pour cela, il convient de savoir où placer cette interdépendance. L'interrogation est alors la suivante : en présence d'une opération globale, l'interdépendance doit-elle être placée entre les contrats ou entre l'opération globale et chacun des contrats nécessaires à sa réalisation ? La problématique ne doit pas être réduite à celle des anéantisements des contrats liés. D'autres questions sont bien évidemment soulevées par ce phénomène, tenant à la modification du contenu, l'extension de certaines clauses des contrats liés. L'ambition de l'étude est de démontrer la possibilité de repenser et reconstruire l'interdépendance contractuelle selon les cas.